

Publication communale

juin 2017

L'Assemblée communale ordinaire des comptes a été fixée

au jeudi 29 juin 2017, à 20h00, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 4 mai 2017.
2. Décider et voter un crédit de fr. 4,7 millions, sous réserve de subventions, à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) afin de traiter les micropolluants des eaux usées de la station d'épuration, selon la législation fédérale. Donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
3. Discuter et voter la dissolution du syndicat du cercle scolaire du Creugenat et l'abrogation de ses statuts du 15 décembre 2009.
4. Sous réserve de l'acceptation du point 3 ci-dessus, discuter et voter le nouveau règlement d'entente scolaire intercommunale entre les communes de Bure et Courtedoux.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2016, approuver les dépassements budgétaires.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

L'abrogation du règlement mentionnée sous chiffre 3 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où elle peut être consultée.

Le règlement faisant l'objet du point 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Les comptes de l'exercice 2016 seront disponibles sur le site internet de la commune, www.courtedoux.ch, dès le 22 juin 2017.





Cerisiers du Pilay

En raison des mauvaises conditions météorologiques de ce début de printemps, les cerisiers du Pilay ne seront pas adjudés cette année.

Permis de construire

Requérant : **Fridez Morgan**, Tisonniers 11, 2822 Courroux
Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau, parcelle no 785, Sur la Côte

Requérants : **Guenin Dominique et Nadine**, le Clôtre 99B
Projet : Rénovation de la paroi anti-bise sous la terrasse du bâtiment no. 99B

Administration communale - fermeture annuelle préavis

Durant la période estivale, le secrétariat communal sera fermé du

lundi 17 juillet au lundi 14 août 2017 inclus.

Réouverture dès le mercredi 16 août, selon l'horaire habituel, soit le lundi de 13h30 à 18h30 et le mercredi de 7h30 à 11h30.

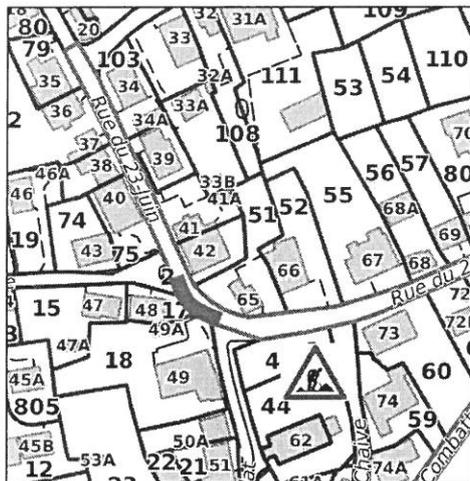
Courtedoux, le 8 juin 2017/kc

Le Conseil communal





RUE DU 23 JUIN – SECTEUR Cheval Blanc – Carrefour Banderatte



Dans le cadre des travaux de la rue du 23-Juin, le secteur compris entre le restaurant du Cheval Blanc et le carrefour de la Banderatte sera fortement perturbé pour la pose des conduites techniques souterraines:

Dès le mardi 13 juin 2017

Dès cette période, l'accès aux propriétés privées sera fortement perturbé. Les véhicules pourront être stationnés à la Place Saint Martin. Le trafic

piétonnier sera garanti en permanence.

Pour toutes questions, le contremaître de l'entreprise, Thomas Gerber est à votre disposition (078 810 19 24) ou la direction de travaux, Benoît Bleyaert (078 744 73 10).

Un grand MERCI de votre compréhension